



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 décembre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 1<sup>er</sup> décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 décembre 2004

**Produit de traitement de l'eau potable - autorisation de signature  
du marché**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004**

DELIBERATION D20040485

**Direction des Finances**

**Produit de traitement de l'eau potable - autorisation de signature  
du marché**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Le traitement de l'eau potable nécessite l'achat d'alcool éthylique (éthanol : C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>OH) dénaturé à 4 % d'acide sulfurique utilisé comme substrat carboné pour la dénitrification biologique de l'eau (alimentation de la masse bactérienne).

La forte volatilité des prix du produit ne permettant pas la fixation de montant sur lesquels le maître d'ouvrage puisse s'engager, le marché est fixé sans minimum et maximum en application de l'article 71 IV du CMP.

S'agissant d'un marché à bons de commande avec plusieurs titulaires, 3 candidats ont été retenus à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du CMP).

Lors de la survenance du besoin, soit à l'émission de chaque bon de commande, tous les titulaires seront remis en compétition, sur la base du cahier des charges initial.

Le cahier des charges prévoyait l'attribution du bon de commande par la Commission d'Appel d'Offres, or le décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004 publié au JO n° 278 du 30 novembre 2004 modifie désormais les conditions d'attribution des bons de commandes. Ainsi, l'attributaire sera choisi par la Personne Responsable du Marché ou son représentant, en fonction du critère «prix».

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 novembre 2004 a désigné les entreprises ci-après :

Titulaires
ALCOOL PETROLE CHIMIE 53 Quai Deschamps 33100 BORDEAUX
BRENNTAG 14 route du Plessis Bouchet BP 145 44802 ST HERBLAIN cedex
SOLVADIS France 73 rue Pied de Fond BP 8631 79026 NIORT cedex 9

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés
- autoriser le Maire à signer ces marchés

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)